
Pétition de la société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu qui demande que la Convention interdise les anciens almanachs, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu qui demande que la Convention interdise les anciens almanachs, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 457-458;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31016_t1_0457_0000_25

Fichier pdf généré le 22/01/2023

scrutin épuratoire. Elle annonce en même temps que dans peu elle en enverra un second ; enfin, elle demande l'exécution du décret qui ordonne l'envoi du bulletin à toutes les sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance et au ministre de la guerre, chacun en ce qui le concerne (1).

25

L'agent national près le district de Janville prévient la Convention que le receveur du district vient d'expédier à la trésorerie nationale 597 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie ; lesquels, joints aux 71 marcs 6 gros déjà envoyés par la société populaire du chef-lieu de canton de Gommerville, donnent 668 marcs 8 onces 4 gros. Ces envois sont indépendans de ceux faits précédemment par ce district à la monnaie d'Orléans, dans les années 1792 et 1793 (vieux style), montans à 310 marcs 6 gros, le tout provenant de diverses églises.

Le même receveur a encore expédié à l'administration des armes 4,193 liv. et demie de cuivre, potain, étain et plomb, provenans aussi des églises.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines (2).

26

Le républicain Lavalette Vérine, maire de la commune de Poussac-la-Montagne, rend compte de tout ce qu'il a fait pour la chose publique, depuis le commencement de la révolution. Il instruit la Convention que, jaloux de suivre les vrais principes de l'égalité, il vient de s'unir avec la fille d'un sans-culotte, pauvre, mais ornée de vertus républicaines. « Je partagerai, dit-il, avec elle la médiocre fortune qui me reste. »

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Poussac-la-Montagne, 27 niv. II. A la Conv.] (4).

« Républicains,

Ce n'est pas assez pour un républicain d'en avoir professé les principes dès le commencement de la Révolution; d'avoir depuis cet époque fait des dons sans nombre à sa patrie, de luy avoir offert son bien, son corps, et son sang; d'avoir dans tous les temps employés pour elle ses veilles, ses foibles lumières et généralement tout ce qu'il a de plus cher; ce n'est pas assez dis-je d'avoir tiré de l'assoupissement les citoyens de la commune de Poussac où ils avoient été plongés par des intrigants et des fanatiques et à qui le représentant du peuple Louvet a rendue justice, d'avoir relevé l'esprit publique

(1) P.V., XXXIII, 309-10. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1197.

(2) P.V., XXXIII, 310. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 310.

(4) C 295, pl. 992, p. 32, 33.

de cette même commune en l'invitant par mon exemple à faire des dons.

De l'égalité jay jetté à cet effet mes vues sur la fille d'un vray sans-culotte qui a pour dotte des vertus républicaines, je partagerois avec elle la médiocre fortune qui me reste, et je ne rougirois pas comme on auroit fait autre fois de la prendre pour ma compagne; puisse mon exemple embraser le cœur de tous ceux qui sont vraiment républicains et alors l'on dira avec raison Vive la liberté, l'égalité, Vive la République, Vive la Montagne. S. et F. ».

LAVALETTE-VÉRINE.

27

Les administrateurs du directoire du district de Montagne-sur-Aisne se plaignent qu'ils ont envoyé à la Convention, il y a environ trois décades, un état détaillé des dons faits par les communes de leur arrondissement, en faveur de leurs frères d'armes, et que le bulletin de correspondance n'en a fait aucune mention. Ils en font passer un nouveau, dont le montant consiste en 47 marcs d'étoffes d'or, 63 marcs 7 onces 4 gros de galons et étoffes d'argent, et 42 marcs de galons faux. Ils prient la Convention de le faire insérer au bulletin, et d'y faire réintégrer le précédent, omis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (1).

28

Le citoyen Blouet, ci-devant curé de Bruz, près Rennes, annonce qu'il s'est démis de la prêtrise ; il prie la Convention de lui donner en échange de la pension que la loi lui accorde, ou de l'emploi, ou un champ, afin qu'il ne soit à charge ni à ses frères, ni à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction (2).

29

La société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu, séante au rocher de la Sans-Culotterie, demande que la Convention nationale défende l'impression et la vente des almanachs de l'ancien style.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

[Ile d'Yeu, 29 pluv. II] (4).

« Législateurs,

Lorsque par décrets émanés de la sagesse nationale, vous cherchez à remplacer le siècle des préjugés par celui de la Raison, pourquoi des imprimeurs cherchent-ils à nous fatiguer l'ima-

(1) P.V., XXXIII, 310. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t). Voir ci-dessus, même séance, n^o 4.

(2) P.V., XXXIII, 311. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t). Pièce en déficit dans F¹⁷ 1010^B, p. 2765.

(3) P.V., XXXIII, 311.

(4) F¹⁷ A 1010^B, pl. 2, p. 2777.

gination des sottises des prêtres et des ridicules de la superstition Pourquoi, lorsque l'ère républicaine nous retrace à chaque instant la date du bonheur et de la liberté des Français, des libraires muscadins et des colporteurs aristocrates vendent-ils aux sectateurs de l'ignorance et du fanatisme des almanachs catholiques où le nom des Saints, ceux des Semaines et l'époque des Fêtes et dimanches de l'ancien régime sont inscrits en gros caractères et comme pour dire aux âmes faibles et pusillanimes : Voilà vos lois, ne les oubliez pas, ou vous êtes damnés à tous les diables. Législateurs, point de composition avec les ennemis de la Patrie et puisque l'Évangile a dit : que tout ce qui n'est pas pour nous est contre nous ; suivons exactement ce principe et terrassons à jamais les aristocrates de toutes les couleurs. Vous avez décrété une ère républicaine, les français n'en veulent pas d'autre et comme nous voulons oublier tout ce qui nous venoit de la Cour de Rome, nous vous prions de défendre l'impression et la vente de tous les almanachs qui rappelleroient les jours d'Orémus, ceux du Sabat et les fariboles de la Calotincratie ».

L. MOIREAU, Jacques AUGER, BRUDIEU, P. DAVID, BARGINAC, A.J. GUISTHOUS, LAUSIER, REX DU GATINEAUX, P. GUILBERT, P. CARTON, J. JOS. GATINEAUX, P. FONTAINE, Vincent CHASSIN, J.P. PRUNEAU, G. DUMONTÉ, J. MICHEAUD, J. DUGOUR, Alex. GARTON, P. GILLET, S. POIRAUD, Math. CHASSIN, Honoré DUPONT, Ch. CADOU, Fr. TURBÉ, COSTIAU, Et. POIRAUD, Sébastien DAVID, P. LAMOY, FAURE, J. ANGUS fils, LAURENT, S. TURBÉ, BIROCHE, LUCET, S. GOLLY cadet, Honoré ANGUS fils, BIGUONEAU, Luc MORNEAU, C. M. ROUILLE (*vice-présid.*), BILARD (*secrét.*), BOISNARD (*secrét.*), FRANCO (*secrét. général*).

30

La commune de Richemont, district de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, fait passer copie de l'inventaire des effets provenans du culte, qu'elle a chargé ses députés de déposer sur le bureau de la Convention. Ces effets sont un calice et une patène pesant 2 marcs 7 onces 7 gros ; un ciboire pesant 4 marcs 6 gros ; le soleil et 2 croix en argent, pesant 9 liv. un quart, 8 chandeliers d'argent haché, une lampe argentée, un bâton de croix argenté, un encensoir, une croix, une navette, un plat et 2 burettes, le tout argenté ; 4 plats de cuivre, 2 croix, 6 chandeliers, une navette, une clochette, le tout de cuivre ; plus 12 livres trois quarts pesant d'argent, une petite croix d'or, 6 croix d'argent à usage de femme, et 117 livres un demi-quart de cuivre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIII, 311-12. B^m, 28 vent. (2^o suppl^l).

31

L'agent national près le district de Benfeld, séant à Schlestadt, écrit : « Des lâches seuls contractent la paix avec les tyrans : du haut de la montagne, les traîtres ont été écrasés ; rendez leur réveil impraticable, vous le pouvez ; restez à votre poste et vous donnerez à l'univers l'exemple de la grandeur d'un peuple libre. Représentans du premier peuple du monde, l'indigent vous bénit. Les parens des défenseurs de la patrie que vous avez secourus, adorent la liberté ; et les vieillards mutilés dans les guerres des rois ambitieux, envient le sort de ceux qui versent leur sang pour la patrie. Le pays de la liberté a autant de héros que de soldats : quatorze communes de ce district viennent de déposer sur l'autel de la patrie, 4,293 liv., pour soulager les prisonniers de Francfort.

» Peuples esclaves, aurez-vous l'énergie d'en faire autant pour les victimes que vos rois immolent. Représentans, le peuple est digne de vous : considérez ce bâtiment superbe, et vos petits neveux encore diront que le salut de la patrie vous est dû. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

32

Le citoyen Jean Pethe, tanneur à Sedan, fait don à la patrie du montant de la liquidation de sa maîtrise, et dépose ses lettres.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

33

La société des amis de la constitution et les autorités constituées d'Anet adhèrent aux mesures de sûreté que le comité de surveillance de la Convention a prises, en envoyant des commissaires dans cette commune et autres environnantes. « Ces commissaires, disent-ils, ont produit l'effet que nous en attendions : ils ont ramené à l'ordre les habitans de ces malheureuses contrées, trompés depuis long-temps par des hommes perfides et ennemis de la révolution. » Elles déclarent guerre éternelle au fanatisme, à la tyrannie et aux vils satellites de leurs infâmes projets. Elles applaudissent au gouvernement révolutionnaire, et invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les soldats républicains aient terrassé le dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XXXIII, 312. B^m, 28 vent. (2^o suppl^l).

(2) P.V., XXXIII, 312. B^m, 28 vent. (2^o suppl^l).

(3) P.V., XXXIII, 313. B^m, 24 vent. (1^{er} suppl^l); J. Sablier, n^o 1197.